

PROJET DE NORME INTERNATIONALE

ISO/DIS 9999

ISO/TC 173/SC 2

Secrétariat: JISC

Début de vote:
2015-06-25

Vote clos le:
2015-09-25

Produits d'assistance pour personnes en situation de handicap — Classification et terminologie

Assistive products for persons with disability — Classification and terminology

ICS: 11.180.01

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/389461de-a0a9-4ac3-886f-4ae905db3bb9/iso-9999-2016>

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVER ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

TRAITEMENT PARRALLÈLE ISO/CEN

Le présent projet a été élaboré dans le cadre de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et soumis selon le mode de collaboration **sous la direction de l'ISO**, tel que défini dans l'Accord de Vienne.

Le projet est par conséquent soumis en parallèle aux comités membres de l'ISO et aux comités membres du CEN pour enquête de cinq mois.

En cas d'acceptation de ce projet, un projet final, établi sur la base des observations reçues, sera soumis en parallèle à un vote d'approbation de deux mois au sein de l'ISO et à un vote formel au sein du CEN.

Pour accélérer la distribution, le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité. Le travail de rédaction et de composition de texte sera effectué au Secrétariat central de l'ISO au stade de publication.



Numéro de référence
ISO/DIS 9999:2015(F)

© ISO 2015

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/389461de-a0a9-4ac3-886f-4ae905db3bb9/iso-9999-2016>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2015, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application	1
2 Termes et définitions	1
3 Principe	3
4 Éléments et règles utilisés dans la classification	3
4.1 Construction	3
4.2 Codes	3
4.3 Titres des classes, des sous-classes et des divisions	4
4.4 Règles utilisées dans la classification	4
5 Index	5
6 Classification	5
6.1 Classification à un niveau — Classes	5
6.2 Classification à deux niveaux — Classes et sous-classes	5
6.3 Classification détaillée à trois niveaux avec explications, éléments inclus, éléments exclus et références	10
Annexe A (informative) Définition de « produit d'assistance » et titre de la norme	81
Annexe B (informative) Tableau de conversion entre l'ISO 9999:2011 et l'ISO 9999:2016	82
Annexe C (informative) ISO 9999 membre de la Famille OMS des classifications internationales	114
Bibliographie	115
Index alphabétique	116

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 9999 a été élaborée par le comité technique ISO/TC.173, *Appareils et accessoires fonctionnels pour les personnes handicapées*, sous-comité SC 2, *Classification et terminologie*.

Cette édition 2016 annule et remplace l'édition 2011 (ISO 9999:2011), qui a fait l'objet d'une révision technique. Elle inclut l'ISO 9999:2011.

Introduction

Les produits d'assistance (y compris les logiciels) sont classés selon leur fonction. La classification consiste en trois niveaux hiérarchiques et chaque code consiste en trois paires de chiffres. Comme pour d'autres classifications, et pour les codes à chaque niveau, des notes explicatives, des éléments inclus, des éléments exclus et des références sont donnés. Mis à part le texte explicatif et la classification proprement dite, un tableau de conversion entre l'édition précédente (2011) et la présente édition de la présente Norme internationale, ainsi qu'un index alphabétique, sont fournis afin de faciliter l'utilisation de la classification et de la rendre plus accessible.

La présente édition comporte 947 titres dont environ 44 sont nouveaux et 423 ont été modifiés, y compris par des révisions rédactionnelles et grammaticales mineures.

L'ensemble des produits d'assistance dans cette classification est principalement destiné à être utilisé en dehors des établissements de santé ; toutefois, certains produits peuvent être utilisés dans des installations telles que des centres de rééducation pour apprendre aux usagers comment utiliser ces produits. Il convient de noter que les titres de certaines sous-classes et divisions de la classe 28 font référence au « lieu de travail ». Ce terme ne fait pas référence à un cadre spécifique ou à un emplacement géographique donné ; il fait référence à tout cadre dans lequel des activités professionnelles ou de formation professionnelle se déroulent.

La définition de « produit d'assistance » utilisée par la présente Norme internationale a été révisée afin de l'aligner sur la terminologie de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF).

Relations avec la famille OMS des classifications internationales

En 2003, l'ISO 9999 a été reconnue comme étant apparentée à la famille OMS des classifications internationales (FCI-OMS). La FCI-OMS regroupe des classifications de haute qualité propres aux secteurs appropriés du système de santé. Grâce à cette inclusion, l'utilisation de la présente Norme internationale a été renforcée.

La présente Norme internationale utilise la terminologie de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF, OMS, 2001). La CIF est une classification des domaines relatifs à la santé et domaines connexes. Ces domaines sont classés d'un point de vue organique, individuel et social au moyen de deux listes : une liste de fonctions organiques et de structures anatomiques, et une liste de domaines d'activité et de participation. Étant donné que le fonctionnement et l'incapacité d'un individu sont associés à un contexte, la CIF inclut également une liste de facteurs d'environnement. La CIF est l'une des classifications essentielles de l'OMS/FCI.

Le principal changement dans la présente édition est une modification des titres des classes afin de les harmoniser avec la terminologie de la CIF.

Propositions de modifications

Les propositions de modifications ou d'ajouts à la présente Norme internationale, quant aux classes actuelles et aux nouvelles classes/sous-classes/divisions proposées, qui prennent en compte les règles de classifications données, peuvent être soumises à un organisme national membre de l'ISO accompagnées d'une note explicative justifiant la proposition. Pour les adresses des organismes nationaux membres, voir <http://www.iso.org>.

NOTE 1 Une partie des produits d'assistance pour personnes en situation de handicap peut être classée comme dispositifs médicaux.

NOTE 2 Les organismes nationaux membres sont incités à améliorer l'accessibilité de la classification par l'ajout de synonymes en langue nationale à la norme mise en place au niveau national.

Produits d'assistance pour personnes en situation de handicap — Classification et terminologie

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale établit une classification des produits d'assistance, fabriqués spécialement ou généralement disponibles, pour les personnes en situation de handicap.

Les produits d'assistance utilisés par une personne en situation de handicap, qui nécessitent l'aide d'une autre personne pour les faire fonctionner, font partie de la classification.

Les articles suivants sont spécifiquement exclus de la présente Norme internationale :

- les articles utilisés pour l'installation des produits d'assistance ;
- les solutions obtenues par la combinaison de produits d'assistance individuellement classés dans la présente Norme internationale ;
- les médicaments ;
- les produits d'assistance et les instruments que seuls les professionnels de la santé utilisent ;
- les solutions non techniques, telles que l'assistance personnelle, les chiens d'aveugles ou la lecture labiale ;
- les dispositifs implantés ;
- l'aide financière.

2 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

2.1

activité

réalisation d'une tâche ou d'une action par une personne

[CIF 2001, OMS]

2.2

limitations d'activité

difficultés qu'une personne peut rencontrer pour mener une activité

[CIF 2001, OMS]

2.3

produit d'assistance¹⁾

tout produit (y compris tout dispositif, équipement, instrument et logiciel) fabriqué spécialement ou généralement sur le marché, utilisé par ou pour les personnes en situation de handicap, destiné à

- favoriser la participation,
- protéger, soutenir, entraîner, mesurer ou remplacer les fonctions organiques, les structures anatomiques et les activités, ou
- prévenir les déficiences, les limitations d'activité et les restrictions de la participation

¹⁾ La définition de « produit d'assistance » est en cours de discussion au sein de GATE, l'initiative de l'OMS pour la coopération mondiale sur les technologies d'aide en matière de santé. Les informations sont données dans l'Annexe A.

2.4

fonctions organiques

fonctions physiologiques des organes (y compris les fonctions psychologiques)

[CIF 2001, OMS]

2.5

structures anatomiques

parties anatomiques du corps, telles que les organes, les membres et leurs composants

[CIF 2001, OMS]

2.6

classification

système de concepts ou ensemble structuré de concepts, établi conformément à leurs relations mutuelles, chaque concept étant déterminé par un code systématique et par sa position dans le système de concepts

2.7

classe

ensemble d'articles analogues, divisé selon des règles établies et choisies

2.8

incapacité

terme générique désignant les déficiences, les limitations d'activité et les restrictions de participation, dénotant l'aspect négatif de l'interaction entre une personne (ayant un problème de santé) et les facteurs contextuels de cette personne (facteurs d'environnement et facteurs personnels)

[CIF 2001, OMS]

2.9

facteurs d'environnement

environnement physique, social et psychologique dans lequel les personnes vivent et mènent leur vie

[CIF 2001, OMS]

2.10

fonctionnement

terme général désignant les fonctions corporelles, les structures anatomiques, les activités et la participation, dénotant l'aspect positif de l'interaction entre une personne (avec un état de santé) et les facteurs contextuels de cette personne (facteurs d'environnement et facteurs personnels)

[CIF 2001, OMS]

2.11

déficiences

problèmes relatifs aux fonctions organiques ou à la structure anatomique, tels qu'un écart important ou une perte de l'usage

[CIF 2001, OMS]

2.12

personne en situation de handicap

personne qui a une ou plusieurs déficiences, une ou plusieurs limitations d'activité, une ou plusieurs restrictions de la participation, ou une combinaison de déficiences, de limitations d'activité et/ou de restrictions de la participation

2.13

participation

implication dans une situation de la vie réelle

[CIF 2001, OMS]

2.14**restrictions de la participation**

problèmes qu'une personne peut rencontrer pour s'impliquer dans une situation de la vie réelle

[CIF 2001, OMS]

2.15**lieu de travail**

endroit ou endroits défini(s) où les activités du travail sont accomplies

[EN 1540:1998]

3 Principe

La classification repose sur la fonction des produits faisant l'objet du classement.

En particulier, il convient de noter que les produits d'assistance utilisés exclusivement pour l'entraînement des capacités appartiennent à la classe 05. Les produits d'assistance ayant une fonction autre que l'entraînement mais qui peuvent aussi être utilisés pour l'entraînement sont inclus dans la classe couvrant leur fonction principale.

Les logiciels sont classés au niveau de la classification concernant leur fonction.

Les produits multifonction sont également classés suivant la fonction principale, et une référence est ajoutée au niveau de l'article lié aux fonctions secondaires.

4 Éléments et règles utilisés dans la classification**4.1 Construction**

La classification se décompose en trois niveaux hiérarchiques, appelés respectivement classes, sous-classes et divisions.

Chaque classe, sous-classe ou division se compose d'un code, d'un titre et, si nécessaire, d'une note explicative et d'une référence à d'autres parties de la classification.

Les notes explicatives sont utilisées pour clarifier le contenu de la classe, de la sous-classe ou de la division. Les éléments inclus et les éléments exclus servent à fournir des exemples.

Les références ont deux fonctions :

- distinguer les classes, les sous-classes ou les divisions ;
- fonction informative, par exemple, les références entre produits apparentés.

Les références sont généralement faites au niveau le plus bas possible.

4.2 Codes**4.2.1** Le code se compose de trois paires de chiffres.

La première paire de chiffres indique une classe, la deuxième paire indique une sous-classe et la troisième paire une division.

Pour des raisons pratiques, dans la présente Norme internationale, les classes sont indiquées par une paire de chiffres seulement (en supprimant deux paires de zéros) et les sous-classes par deux paires de chiffres (en supprimant une paire de zéros).

Le code détermine respectivement la position de la classe, de la sous-classe ou de la division dans la classification.

4.2.2 Les chiffres des codes ont été choisis au départ par tranches de trois. Dans les révisions ultérieures, les chiffres intermédiaires ont été utilisés pour introduire de nouvelles classes, sous-classes et divisions sans changer complètement la classification.

Dans la présente révision, les codes utilisés au départ pour classer des articles aujourd'hui retirés de la classification ne sont pas utilisés pour classer de nouveaux articles ajoutés à la classification.

4.2.3 Les classes 01, 02, de 90 à 99, ainsi que les sous-classes et divisions correspondantes, sont réservées à des applications d'ordre national.

Les sous-classes XX 01, XX 02, de XX 90 à XX 99, ainsi que les divisions correspondantes, sont réservées à des applications d'ordre national.

Les divisions XX XX 01, XX XX 02 et de XX XX 90 à XX XX 99 sont réservées à des applications d'ordre national.

Les sous-classes XX 88 et les divisions XX XX 88 sont réservées aux produits d'assistance intitulés « Autre [titre de classe parente ou de sous-classe parente] » pour des applications d'ordre international. Par ailleurs, des niveaux supplémentaires, comme un 4^e niveau, peuvent être ajoutés à toute partie de la classification pour répondre à des besoins d'ordre national ou local.

4.2.4 Un tableau de conversion détaillant les différences de codification entre la précédente révision et la présente révision de la classification est donné pour information dans l'Annexe B.

4.3 Titres des classes, des sous-classes et des divisions

4.3.1 Dans la mesure du possible, la terminologie adoptée est celle correspondant à l'usage courant.

4.3.2 Tous les titres adoptés dans la classification sont au pluriel.

4.3.3 Les titres au niveau de la classe décrivent généralement un domaine étendu de fonction du produit, par exemple produits d'assistance aux activités domestiques et à la participation à la vie domestique, produits d'assistance aux activités et à la participation en rapport avec la mobilité personnelle et le transport et produits d'assistance aux activités professionnelles et à la participation à l'emploi.

4.3.4 Les titres du niveau de la sous-classe décrivent une fonction particulière, par exemple « Produits d'assistance à la lecture », dans le domaine étendu couvert par la classe, par exemple « Produits d'assistance à la gestion de la communication et de l'information ».

4.3.5 En descendant jusqu'au niveau de la division, la description devient plus spécifique.

4.3.6 Si un produit d'assistance est destiné à être utilisé par des personnes atteintes d'une incapacité spécifique ou par des personnes d'âge ou de sexe particulier, et seulement dans ce cas, le titre utilisé peut se référer à ce groupe de personnes.

4.4 Règles utilisées dans la classification

4.4.1 Une classe est égale à la somme de ses sous-classes et une sous-classe à la somme de ses divisions.

4.4.2 Les pièces détachées et accessoires de produits d'assistance, les produits d'assistance personnalisés et les adaptations individuelles dans les logements et autres lieux font généralement partie des produits d'assistance auxquels ils sont associés.

4.4.3 Les pièces détachées, les accessoires et les adaptations sont classés séparément quand ils correspondent à un groupe de produits d'assistance. Ils sont alors classés aussi près que possible du groupe de produits d'assistance auquel ils sont associés, par exemple 12 07 Accessoires pour produits d'assistance à la marche.

4.4.4 La classification est organisée de telle sorte que tous les produits d'assistance puissent être classés sans être soumis à des essais ou mesurés.

4.4.5 Une classification des produits d'assistance hypothétiques a été évitée.

4.4.6 Les classes sont créées de telle sorte qu'elles n'empiètent pas sur la description de la fonction étendue d'autres classes. Les sous-classes sont créées de telle sorte qu'elles n'empiètent pas sur la fonction spécifique d'autres sous-classes. Les divisions sont créées de telle sorte qu'elles n'empiètent pas sur les produits d'autres divisions.

5 Index

Un index alphabétique est inclus pour information afin de simplifier l'accès à la classification.

L'index inclut des termes utilisés dans les mentions incluses.

6 Classification

6.1 Classification à un niveau — Classes

- 04 Produits d'assistance pour mesurer, soutenir, entraîner ou remplacer les fonctions organiques
- 05 Produits d'assistance à l'éducation et à la (ré)éducation des capacités
- 06 Produits d'assistance attachés au corps pour soutenir les fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement (orthèses) et remplacer les structures anatomiques (prothèses)
- 09 Produits d'assistance aux activités d'entretien personnel et à la participation à l'entretien personnel
- 12 Produits d'assistance aux activités et à la participation en rapport avec la mobilité personnelle et le transport
- 15 Produits d'assistance aux activités domestiques et à la participation à la vie domestique
- 18 Aménagements, accessoires et autres produits d'assistance aux activités de soutien dans l'environnement intérieur et extérieur créé par l'homme
- 22 Produits d'assistance à la gestion de la communication et de l'information
- 24 Produits d'assistance pour contrôler, porter, déplacer et manipuler des objets et des dispositifs
- 27 Produits d'assistance pour contrôler, adapter ou mesurer des éléments de l'environnement physique
- 28 Produits d'assistance aux activités professionnelles et à la participation à l'emploi
- 30 Produits d'assistance à la récréation et aux loisirs

6.2 Classification à deux niveaux — Classes et sous-classes

- 04 Produits d'assistance pour mesurer, soutenir, entraîner ou remplacer les fonctions organiques**
 - 04 03 Produits d'assistance à la respiration
 - 04 06 Produits d'assistance au traitement des affections circulatoires
 - 04 08 Produits d'assistance à la stimulation du contrôle et de la conceptualisation du corps
 - 04 09 Produits d'assistance pour la photothérapie

- 04 15 Produits d'assistance à la dialyse
- 04 19 Produits d'assistance à l'administration des médicaments
- 04 22 Équipement de stérilisation
- 04 24 Équipement et matériel de contrôle physique, physiologique et biochimique
- 04 25 Matériels de contrôle et d'évaluation de la cognition
- 04 26 Produits d'assistance à la thérapie cognitive
- 04 27 Stimulateurs
- 04 30 Produits d'assistance à la thermothérapie ou à la cryothérapie
- 04 33 Produits d'assistance destinés à préserver l'intégrité des tissus
- 04 36 Produits d'assistance à la (ré)éducation de la perception
- 04 45 Produits d'assistance pour l'élongation vertébrale
- 04 48 Équipements pour l'entraînement du mouvement, de la force et de l'équilibre
- 04 49 Produits de soin des plaies
- 05 Produits d'assistance à l'éducation et à la (ré)éducation des capacités**
- 05 03 Produits d'assistance à la thérapie et à l'apprentissage de la communication
- 05 06 Produits d'assistance à la (ré)éducation de la communication alternative et augmentative
- 05 09 Produits d'assistance à l'apprentissage de la continence
- 05 12 Produits d'assistance à la (ré)éducation des aptitudes cognitives
- 05 15 Produits d'assistance à la (ré)éducation des fonctions de base
- 05 18 Produits d'assistance à la (ré)éducation des sujets éducatifs
- 05 24 Produits d'assistance à la (ré)éducation des arts
- 05 27 Produits d'assistance à la (ré)éducation des aptitudes sociales
- 05 30 Produits d'assistance à la (ré)éducation des éléments d'entrée et de la manipulation des produits et des biens
- 05 33 Produits d'assistance à la (ré)éducation dans les activités de la vie quotidienne
- 05 36 Produits d'assistance à la (ré)éducation du changement et du maintien de la position du corps
- 06 Produits d'assistance attachés au corps pour soutenir les fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement (orthèses) et remplacer les structures anatomiques (prothèses)**
- 06 03 Orthèses crâniennes et rachidiennes
- 06 04 Orthèses abdominales
- 06 06 Orthèses du membre supérieur
- 06 12 Orthèses du membre inférieur
- 06 15 Stimulateurs fonctionnels neuromusculaires et orthèses hybrides
- 06 18 Prothèses du membre supérieur
- 06 24 Prothèses du membre inférieur
- 06 30 Prothèses autres que celles des membres

09 Produits d'assistance aux activités d'entretien personnel et à la participation à l'entretien personnel

- 09 03 Vêtements et chaussures
- 09 06 Produits d'assistance à la protection du corps portés sur le corps
- 09 07 Produits d'assistance à la stabilisation du corps
- 09 09 Produits d'assistance à l'habillage et au déshabillage
- 09 12 Produits d'assistance à l'hygiène
- 09 15 Produits d'assistance aux trachéotomisés
- 09 18 Produits d'assistance à la stomie
- 09 21 Produits pour protéger et nettoyer la peau
- 09 24 Systèmes d'évacuation de l'urine
- 09 27 Produits d'assistance au recueil des urines et des matières fécales
- 09 30 Produits d'assistance pour absorber les urines et les matières fécales
- 09 31 Produits d'assistance évitant les fuites involontaires d'urine ou de matières fécales
- 09 32 Produits d'assistance à la gestion des menstruations
- 09 33 Produits d'assistance permettant de se laver, de se baigner et de se doucher
- 09 36 Produits d'assistance à la manucure et à la pédicure
- 09 39 Produits d'assistance aux soins des cheveux
- 09 42 Produits d'assistance aux soins dentaires
- 09 45 Produits d'assistance aux soins du visage
- 09 54 Produits d'assistance aux activités sexuelles

12 Produits d'assistance aux activités et à la participation en rapport avec la mobilité personnelle et le transport

- 12 03 Produits d'assistance à la marche manipulés par un bras
- 12 06 Produits d'assistance à la marche manipulés par les deux bras
- 12 07 Accessoires pour produits d'assistance à la marche
- 12 10 Voitures, fourgonnettes et camions
- 12 11 Véhicules de transport collectif
- 12 12 Accessoires et adaptations de véhicules
- 12 16 Cyclomoteurs et motocyclettes
- 12 17 Autres véhicules motorisés
- 12 18 Cycles
- 12 22 Fauteuils roulants manuels
- 12 23 Fauteuils roulants motorisés
- 12 24 Accessoires de fauteuils roulants
- 12 27 Autres véhicules à propulsion humaine
- 12 31 Produits d'assistance permettant de changer la position du corps
- 12 36 Produits d'assistance permettant de lever des personnes
- 12 39 Produits d'assistance permettant de s'orienter

15 Produits d'assistance aux activités domestiques et à la participation à la vie domestique

- 15 03 Produits d'assistance à la préparation de la nourriture et des boissons
- 15 06 Produits d'assistance pour laver la vaisselle
- 15 09 Produits d'assistance pour manger et boire
- 15 12 Produits d'assistance pour nettoyer la maison
- 15 15 Produits d'assistance à la confection et à l'entretien du linge
- 15 18 Produits d'assistance au jardinage et à l'entretien des pelouses pour un usage privé

18 Aménagements, accessoires et autres produits d'assistance aux activités de soutien dans l'environnement intérieur et extérieur créé par l'homme

- 18 03 Tables
- 18 06 Équipements d'éclairage
- 18 09 Mobilier d'assise
- 18 10 Accessoires de mobilier d'assise
- 18 12 Lits et équipements de lit
- 18 15 Produits d'assistance pour régler la hauteur du mobilier
- 18 18 Rampes et barres d'appui
- 18 21 Dispositifs d'ouverture et de fermeture de portails, de portes, de fenêtres et de rideaux
- 18 24 Éléments de construction dans le logement et dans d'autres locaux
- 18 30 Produits d'assistance pour l'accessibilité verticale
- 18 33 Équipements de sécurité pour le logement et autres locaux
- 18 36 Meubles de rangement

22 Produits d'assistance à la gestion de la communication et de l'information

- 22 03 Produits d'assistance à la vision
- 22 06 Produits d'assistance à l'ouïe
- 22 09 Produits d'assistance à la production vocale
- 22 12 Produits d'assistance pour dessiner et écrire
- 22 15 Produits d'assistance au calcul
- 22 18 Produits d'assistance permettant l'enregistrement, la lecture et l'affichage d'informations sonores et visuelles
- 22 21 Produits d'assistance à la communication face à face
- 22 24 Produits d'assistance à l'emploi du téléphone et de la messagerie télématique
- 22 27 Produits d'assistance à l'alarme, à l'indication, au rappel et à la signalisation
- 22 30 Produits d'assistance à la lecture
- 22 33 Ordinateurs et terminaux
- 22 36 Dispositifs d'entrée pour ordinateurs
- 22 39 Dispositifs de sortie pour ordinateurs
- 22 42 Dispositifs interactifs pour ordinateurs